Arrêté N° 2011/017//METFP/CAB/SG/DPP du 04/04/11
Définissant le volume horaire du programme de
Formation et fixant la facture des epreuves de
l'examen du Brevet de Technicien (BT)
Filière: Microfinance et systeme décentralisé

LE MINISTRE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992;

Vu la **loi** N° 2002-016 du 30 avril 2002 **portant** orientation de **l'Enseignement** Technique et de la Formation Professionnelle;

Vu **le** decret **N°** 97-218IPR du 22 octobre 1997 **fixant** les conditions d'inscription, **le** regime des etudes **et** les sanctions de la formation dans les etablissements et centres d'enseignement technique et de formation professionnelle ;

Vu **le** decret N° 2008-050 du 07 mai 2008, **portant** attributions des ministres **d'Etat** et ministres ;

Vu le decret N° 2008-090/PR du 29 juillet 2008, portant organisation des departements ministeriels ;

Vu le decret N° 2010-036IPR du 28 mai 2010, portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifie;

Vu l'arrêté N° 2005/007/METFP/SG/OBTS du 30 mars 2005 portant reglement general du Brevet de Technicien (BT)

Sur proposition du directeur de la Pédagogie et des Programmes.

ARRETE:

<u>Article premier</u>: Le volume horaire du programme d'etude de la formation du Brevet de Technicien (BT) dans la filière Microfinanceet systeme financier **décentralisé** est fixe comme suit:

SYNTHESE DU PROGRAMME DE FORMATION BT MICROFINANCEET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

	MATIERES	VOLUME HORAIRE			
	ENSEIGNEMENT GENERAL : 990 H				
1	Expression française et Communication	180			
2	Expression anglaise et Communication	180			
3	Mathématiques générales et probabilité	105			
4	Droit (civil, Commercial, et de travail)	180			
5	Economie et gestion d'entreprises	135			
6	Gestion des ressources humaines	75			
7	Santé et sécurité au travail / VIH SIDA	45			
8	Courrier général	90			
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : 1950 H					
1	Système Financier Décentralisé (SFD)	180			
2	Création d'institution de microfinance	90			
3	Elaboration de stratégies de mobilisation des ressources	120			
4	Montage de dossier de financement et accord de crédits	45			
5	Gestion des emplois et des risques	120			

6	Comptabilité Générale	180
7	Comptabilité des systèmes fingnoiers decentralises	120
8	Comptabilite Analytique	. 90
9,	Comptabilite des sociétés .	90
10	Techniques des operations bancaires de SFSD	180
11	Fiscalité	45
12	Formation et éducation des membres et apprenants de SIVIF	30
13	Droit bancaire	60
14	Informatique	120
15	Stage en entreprise	480
	2940	

<u>Art. 2</u>: La facture des epreuves de l'examen du Brevet de Technicien (BT) dans la filiere Microfinance et systeme financier decentralise se presente comme suit :

EPREUVESECRITES PRATIQUES ET ORALES D'EXAMEN DE BREVET DE TECHNICIEN

FILIERE: Microfinance et systeme financier decentralise

GROUPEDE MATIERES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE EN HEURES	00 E 7.
EPREUVES	Comptabilite (générale, analytique, des sociétés)	3	- 5
PROFESSIONNELLES THEORIQUES	Droit bangaire	3	4.
INEURIQUES	Création d'une institution de microfinance	3	4
EPREUVES PROFESSIONNELLES PRATIQUES	Pratique de Microfinance (3 elements obligatoires à traiter sur ordinateur) : √ Techniques des operations bancaires des SFD √ Comptabilité des SFD √ Fiscalité	4 6 2	10
	Expression française et communication	3	2:
1	Expression anglaise et communication	3	2.
EPREUVES	Droit (civil, commercial, de travail, sécurité au travail)	2	
GENERALES	Economie et gestion d'entreprises	2	2
	_Gestion des ressources humaines Mathématiques generales et probabilité	2 2	2
EPREUVES	Système financier décentralisé		3
ORALES	Economie et gestion d'entreprises		2
	Expression anglaise et communication	-	2.
PRESENTATIONDE RAPPORTDE STAGE(30 PAGES)		m , ?;	2

<u>Art. 3</u>: Toutes dispositions anterieures contraires a celles du present arrêté sont abrogées.

Art.4: Le directeur des Examens, Concours et Certifications, le directeur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage et te directeur de la Pedagogie et des Programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'application du **présent arrêté** qui prend effet a compter de sa date de signature et qui sera **publié partout** ou **besoin** sera.

Lome, le 04 avril 2011

Le ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

EI Hadj K. Brim Hamadou BOURAIMA-DIABACTE

Arrêté N° 2011/018/METFP/CAB/SG/DPP du 04/04/11
Définissant le volume horaire du programme de
Formationet fixant la facture des épreuves de
l'examen du Brevet de Technicien (BT)
Filiere : Gestion des Collectivites Locales

LE MINISTRE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992;

Vu la loi N° 2002-016 du 30 avril 2002 portant orientation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;

Vu le décret N° 97-218/PR du 22 octobre 1997 fixant les conditions d'inscription, le regime des études et les sanctions de la formation dans les établissements et centres d'enseignement technique et de formation professionnelle ;

Vu le décret N° 2008-050 du 07 mai 2008, portant attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le decret N° 2008-090/PR du 29 juillet 2008, portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret N°2010-036/PR du 28 mai 2010, portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté N° 2005/007/METFP/SG/OBTS dy 30 mars 2005 portant reglement général du Brevet de Technicien (BT)

Sur proposition du directeur de la Pédagogie et des Programmes.

ARRETE:

<u>article premier</u>: Le volume horaire du programme d'etude de la formation du Brevet de Technicien (BT) dans la filiere Gestion des Collectivites Locales est fixe comme suit :

SYNTHESE DU PROGRAMME DE FORMATION BT GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES

	MATIERES	VOLUME HORAIRE
4	ENSEIGNEMENT GENERAL : 930 H	
1	Expression française et Communication	180
2	Expression anglaise et Communication	180
3 .	Creation et gestion d'entreprises	90
4	Mathématiques générales	105
5	Droit (civil, commercial et de travail)	210
6	Informatique	60
7	Courrier général	60
8	Santé et sécurité au travail / VIH SIDA	45

	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : 2040 H	
.1	Aménagement du territoire (décentralisation et déconcentration)	270
2	Services et patrimoine de la collèctivité locale	210
3	Plan de développement local et national (Elaboration et exécution)	210
4	Sociologie appliquée	135
5	Anthropologie appliquée	90
6	Gestion comptable (Comptabilité et analyse financière)	180
7	Passation des marchés	90
8	Géographie appliquée	90
9	Comptabilité publique	75
10	Droit foncier	30
11	Gestion des ressources humaines	180
12	Mathématiques financières et statistiques	90
13	Stage en entreprise	390
* *	DUREE TOTALE DE LA FORMATION	2970

<u>Art. 2</u>: La facture des epreuves de l'examen du Brevet de Technicien (BT) dans la filiere **Gestion des collectivites locales se** presente **comme** suit :

PREUVES ECRITES PRATIQUES ET ORALES D'EXAMEN DE BREVET DE TECHNICIEN

FILIERE: Gestion des collectivites locales

GROUPE DE MATIERES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE EN HEURES	COEF.
EPREUVES	Comptabilité publique	2	3
PROFESSIONNELLES	Droit foncier	2	2
THEORIQUES	Mathématiques financières et statistiques	2	3
EPREUVES	Pratique de Gestion des collectivités locales (3 éléments obligatoires à traiter) : √ Aménagement du territoire (décentralisation et déconcentration)	5	5
PROFESSIONNELLES	√ Service et patrimoine de la		
PRATIQUES	collectivité	4	5
	√ Plan de développement local et national (élaboration et exécution)	3	4
	Expression française et communication	3	2
EPREUVES	Expression anglaise et communication	2	2
GENERALES	Droit (civil, commercial, de travail, sécurité au travail)	2	1
,	Courrier général	2	1_
	Création et gestion d'entreprises	2	2
	Mathématiques générales	2	1
	Informatique	1	1
	Gestion des ressources humaines	2	1
EPREUVES ORALES	Plan de développement local et national		2
VICALES	Economie et gestion d'entreprises	<u> </u>	2
	Expression anglaise et communication	<u> </u>	2
PRESENTATION DE RAPPORT DE STAGE (30 PAGES)			2